



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Démoustiquant insectes et fientes

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Démoustiquant insectes et fientes

Numéro du produit AIN750, BAI500, BBT750, BBT504

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Shampoing auto.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
TEL: 03 20 28 06 30
qualite@tetrosyl-france.com

Fabricant TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
TEL: 03 20 28 06 30
qualite@tetrosyl-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)161 764 5981

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

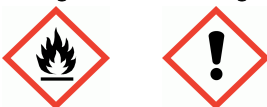
Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Démoustiquant insectes et fientes

Mentions de danger	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Mentions de mise en garde	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one
Etiquetage des détergents	< 5% agents de surface non ioniques, Contient BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ETHANOL	3-<5.0%
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-0000
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225	
ISOPROPANOL	0.5-<1%
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-0000
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H336	

Démoustiquant insectes et fientes

MÉTHANOL 0.1-<0.3%		
Numéro CAS: 67-56-1	Numéro CE: 200-659-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-0000
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT SE 1 - H370		
2-méthylisothiazol-3(2H)-one -<0.05		
Numéro CAS: 2682-20-4	Numéro CE: 220-239-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764690-50-0000
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 2 - H330 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one -<0.05		
Numéro CAS: 2634-33-5	Numéro CE: 220-120-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120761540-60-0000
Facteur M (aigu) = 1		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin si une gêne persiste. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Les effets peuvent être retardés. Garder la personne touchée en observation.
Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Consulter un médecin si une gêne persiste. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire.

Démoustiquant insectes et fientes

Contact cutané	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter l'oeil. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Les effets peuvent être retardés. Garder la personne touchée en observation.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Eau. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Non pertinent. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits de combustion dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Non pertinent.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Quitter immédiatement la zone de danger.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Aucune procédure de nettoyage particulière recommandée.
------------------------------	---

Démoustiquant insectes et fientes

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Éviter le contact avec les yeux. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Maintenir les conteneurs verticaux. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

ETHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

ISOPROPANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

MÉTHANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

Démoustiquant insectes et fientes

Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.
Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Aucune protection respiratoire n'est requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Rose.
Odeur	Alcool.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	pH (solution concentrée): 5
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>70°C @ 1013 hPa
Point d'éclair	48°C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	0.992g/cm ³ @ 20°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	<50 cP @ 20°C
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucun.
----------------------------	--------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Démoustiquant insectes et fientes

Stabilité chimique Pas de risques particuliers de stabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Non pertinent.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 65 061,81

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 195 185,43

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 951,85

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

CL₅₀, 96 hours: 12900-15300 (Ethanol) mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

Démoustiquant insectes et fientes

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient d'adsorption/désorption Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales. Après dilution, rejeter dans les égouts avec beaucoup d'eau peut être autorisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1993
 N° ONU (IMDG) 1993
 N° ONU (ICAO) 1993
 N° ONU (ADN) 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS IPA, ETHANOL)
Nom d'expédition (IMDG) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS IPA, ETHANOL)
Nom d'expédition (ICAO) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS IPA, ETHANOL)
Nom d'expédition (ADN) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS IPA, ETHANOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3
Code de classement ADR/RID F1
Etiquette ADR/RID 3
Classe IMDG 3
Classe/division ICAO 3
Classe ADN 3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Démoustiquant insectes et fientes

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3Y

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 30

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par Health & Safety Department

Date de révision 28/10/2019

Révision 7

Remplace la date 17/06/2019

Numéro de FDS 31632

Statut de la FDS Approuvé.

Démoustiquant insectes et fientes

Mentions de danger dans leur intégralité

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.